	Substituts nicotiniques inscrits sur la liste des médicaments remboursables (liste disponible sur ameli.fr)
Ordonnance	Prescription sur une ordonnance où peuvent figurer d'autres médicaments remboursables
Professionnels de santé prescripteurs	Les médecins (y compris les médecins du travail) Les chirurgiens-dentistes Les sages-femmes (y compris pour l'entourage de la femme enceinte ou accouchée) Les infirmier(e)s (y compris les infirmièr(e)s de santé au travail et les infirmier(e)s scolaires sous réserve d'informations aux parents pour les mineurs) Les masseurs-kinésithérapeutes
Prise en charge	Prise en charge de droit commun
Tarif	Prix unique en France
Tiers payant	Dispense d'avance de frais
Taux de remboursement	65%
Facturation	Facture en tiers payant pour la facturation des TNS remboursés (code prestation PH7)
Mutuelles	Prise en charge par les complémentaires santé si le contrat souscrit le prévoit